



APPRENTISSAGE ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

APERÇU

À l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), tenue à Niagara Falls, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 39/2016, *Groupe de travail des Premières Nations sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants (APGE)*. Cette résolution a conféré le mandat de mettre sur pied un Groupe de travail national d'experts des Premières Nations (GTNEPN) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE). Ce groupe de travail a orienté l'élaboration du volet des Premières Nations d'un cadre de travail autochtone pour l'AGJE par la coordination de séances de mobilisation et d'activités de recherche dans les régions.

Le Cadre d'AGJE des Premières Nations a été adopté par les Chefs en assemblée en décembre 2017 par la voie de la résolution n° 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. La résolution stipulait que le Cadre d'AGJE des Premières Nations devait constituer le volet des Premières Nations du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CNAGJEA) élaboré conjointement, qui comprend également des volets distincts pour les Inuits et les Métis. La résolution prévoit un soutien à la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations, incluant un appui continu du Groupe de travail sur l'AGJE selon l'orientation et les directives des Premières Nations le cas échéant.

La résolution n° 83/2017, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, appelle également l'APN à collaborer avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour les programmes existants d'AGJE, de nouveaux investissements pour le financement des immobilisations, ainsi que le financement intégral et distinct de l'édification de capacités en vue de la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations.

Le budget de 2016 prévoyait un engagement de 100 millions de dollars supplémentaires pour l'AGJE dans les communautés autochtones pour l'exercice 2017-2018. Le budget de 2017 a prévu en outre un montant supplémentaire de 7 milliards de dollars sur 10 ans pour les programmes et les services d'AGJE à l'échelle nationale. Les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont indiqué qu'à compter de 2018-2019, 130 millions de dollars supplémentaires seront disponibles pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.

Le Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CNAGJEA) a été officiellement annoncé lors d'une activité conjointe avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et des partenaires fédéraux le 17 septembre 2018. L'annonce du CNAGJEA a

été assortie d'un engagement de 1,7 milliard de dollars sur 10 ans en soutien à la petite enfance autochtone, y compris un engagement spécifique de 1,02 milliard de dollars sur 10 ans pour la petite enfance des Premières Nations. Le CNAGJEA a pour but de servir de guide aux peuples autochtones dans la réalisation de leur vision de services de

haute qualité en matière d'AGJE pour leurs enfants et leurs familles, en fonction de leurs propres priorités, principes et objectifs. Le CNAGJEA, qui propose une approche fondée sur les distinctions, est souple et adaptable pour correspondre aux réalités et aux intérêts des enfants et des familles autochtones.

COMPTE RENDU

Le Groupe de travail a travaillé jusqu'à l'automne de 2018 afin d'élaborer et faire une recommandation provisoire au sujet de l'affectation du financement de 1,02 milliard de dollars pour l'AGJE des Premières Nations dans les régions. Le Groupe de travail a présenté ses recommandations à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2018 où les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, en appui à la mise en œuvre de l'approche recommandée comme mesure provisoire, à condition qu'un nouveau modèle de financement soit créé à très court terme. Le modèle proposé consiste en une approche de financement par habitant basée sur la formule de Berger modifiée utilisant les chiffres de population du Système d'inscription des Indiens pour les enfants de 0 à 6 ans vivant dans les réserves et hors réserve, pondérés en fonction de l'éloignement selon le manuel de classification des bandes.

La résolution n° 59/2018 demande au Groupe de travail de continuer à appuyer la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations et du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones et de mettre sur pied un sous-groupe de travail dont le mandat sera d'élaborer un modèle équitable, juste et dirigé par les Premières

Nations pour la répartition des fonds. Le sous-groupe de travail formulera une recommandation qu'il soumettra à l'approbation des Chefs en Assemblée pour l'exercice financier 2019-2020.

La résolution n° 59/2018 demande aussi au gouvernement fédéral de financer adéquatement l'élaboration d'une nouvelle stratégie de financement pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations. La résolution demande également aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de collaborer avec les collectivités des Premières Nations, les signataires d'entente et les structures régionales de coordination des services afin d'établir des partenariats solides en vue d'appuyer les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations.

Comme le plan de financement actuel de l'AGJE des Premières Nations a été sérieusement reporté, au-delà du mandat du gouvernement actuel, la résolution n° 59/2018 exhorte le gouvernement fédéral à affecter immédiatement le financement reporté. Enfin la résolution enjoint à l'APN d'exhorter le Canada à garantir que le financement pour 2018-2019 sera reporté au prochain exercice financier, étant donné le court laps de temps accordé aux Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Groupe de travail national d'experts sur l'AGJE des Premières continue d'appuyer les processus régionaux de mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations et du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Le sous-groupe de travail élaborera un modèle approprié qui sera présenté aux Chefs en assemblée de façon prioritaire.

L'APN continue d'appuyer les efforts de mise en œuvre dans les régions et de coordonner les communications au sujet des questions continues en matière d'AGJE. Elle demandera

au gouvernement fédéral de verser les fonds urgentement nécessaires prévus au plan de financement actuel de l'AGJE, mais qui sont actuellement reportés. De plus, l'APN demandera le report au prochain exercice financier des fonds prévus pour 2018-2019 étant donné les retards persistants du gouvernement fédéral. L'APN continuera d'appuyer les partenariats avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux aux niveaux régional et national pour l'AGJE des Premières Nations, et appuiera les organismes de coordination régionaux à mesure de l'identification des besoins.

